

Les TIMBRES PERFORÉS

par M. Pierre GALONNIER

Ces timbres, dits de "deuxième choix", qui étaient détruits systématiquement depuis plusieurs générations, sont enfin reconnus comme matériel philatélique.

La collection de Timbres Perforés est l'une des plus récentes, donc l'une des moins bien connues.

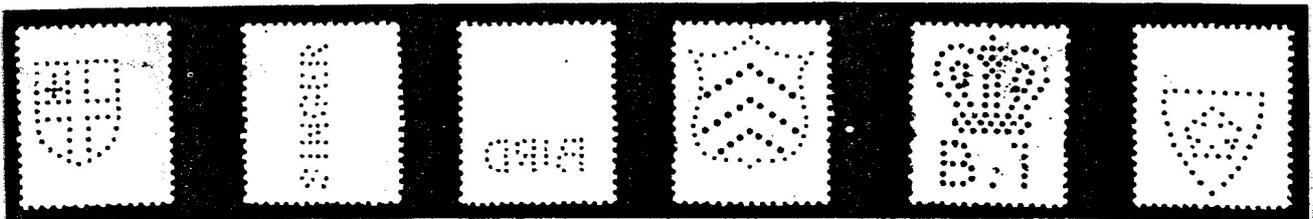
HISTORIQUE :

1°) Les Perforés dans le monde

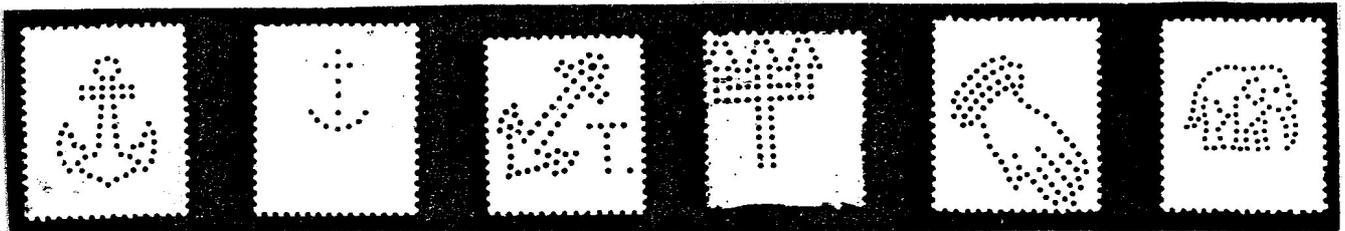
L'Angleterre fût le précurseur, en 1856, la Poste britannique autorise l'impression sur la face puis sur le dos des timbres, du nom, des initiales, ou de la marque de fabrique des entreprises, afin de préserver leurs stocks de timbres de toute utilisation à des fins personnelles, de particuliers peu scrupuleux.

En 1858, un anglais Joseph SLOOPER a déposé un brevet pour une machine à perforer.

C'est officiellement le 13 mars 1868, que le *Postmaster général* autorise cette façon de faire, en Grande Bretagne. Le 6 Octobre 1872, la Belgique autorise les Timbres Perforés, et le 22 avril 1876, la Suisse suit l'exemple. 150 pays ou administrations postales ont perforé des figurines soit près de : 50.000 perforations dans le monde entier.



ALLEMAGNE



GRANDE BRETAGNE

2°) Les Perforés en France

Des maisons de commerce, des banques, des industriels, etc ... avaient commencé, avant 1873 à perforer les timbres poste qu'elles utilisaient, par des initiales ou des signes distinctifs.

Par *Instruction N° 119* parue au Bulletin Mensuel N° 59 du 20 décembre 1873, le Directeur Général des Postes publiait une décision du Ministère des Finances qui spécifiait que les timbres oblitérés ou lacérés avaient perdu toute valeur d'affranchissement et que les correspondances concernées, devaient être taxées comme "*non affranchies*".

Sous la pression des Chambres de Commerce, le Ministère des Finances autorisa le 15 novembre 1876, le "public" à marquer les timbres-poste au moyen d'emporte pièces, sous certaines conditions :

- ces marques ne devaient pas dépasser le tiers de la superficie des timbres, elles devaient être apposées à leur partie supérieure et ne devaient jamais altérer le chiffre de la valeur faciale.

Cette décision fut publiée dans le *Bulletin Mensuel des Postes N° 92* de novembre 1876.

Et ceci, dura jusqu'à la fin de 1854.



En effet, la loi N° 54 - 1215 du 6 décembre 1954, modifiant les dispositions antérieures, et interdisant l'oblitération des effets du Trésor (Billets de Banque, Timbres-poste etc...).

Les contrevenants étaient passibles de 10 jours à 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 20.000 à 200.000 francs.

Les différentes Sociétés, ont été autorisées à utiliser leurs stocks de timbres perforés, quelque temps après la date du 21 janvier 1955, date à laquelle la loi parut au Journal Officiel.

COMMENT les COLECTIONNER :

Les *Perforés* peuvent être collectionnés sur Lettre ou en Détaché. L'Association Nationale des Collectionneurs de Timbres Perforés (**A N C O P E R**) a édité un catalogue pour les timbres-poste perforés français pouvant servir de fil conducteur :

Les perforations sont classées dans l'ordre Alphabétique même si les Sociétés utilisatrices sont connues, c'est le moyen le plus simple d'éviter les doubles classements.

Outre le Classement Alphabétique, le Catalogue comporte les renseignements repris sur le tableau joint en annexe, permettant d'identifier les timbres, qui correspondent au numéro de l'identification **A N C O P E R**.

LES SUPPORTS PERFORES :

Les perforations ont été employées sur des supports variés :

Timbres de Poste ordinaires (feuilles, carnets et roulettes)

“ avec surtaxe

“ poste aérienne

“ préoblitérés

“ pour colis postaux

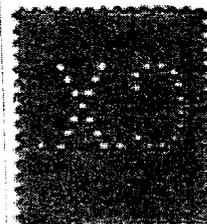
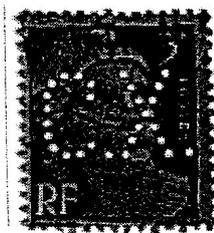
“ fiscaux

Entiers Postaux, Cartes-Lettres

Bandes Journaux

C X

**(Mines de
CARMAUX)**



Le 40 centimes “**CERES**”, paru en 1870, s'est maintenu parmi les “**SAGE**” avant d'être remplacé par l'un d'eux.

En février 1877, il reste plus de 2 millions de timbres à 40 centimes “**CERES**” dentelés; le 40 c “**SAGE**” ne sera émis que le 14.3.1878. Rien d'étonnant à ce que l'on rencontre le 40 centimes “**CERES**” perforé. Trois Sociétés ayant perforé cette valeur sont connues actuellement.

Les perforations sont apparues sur nos timbres au début de 1877.

On les rencontre donc sur les émissions au type “**SAGE**” et les suivantes. L'interdiction au 21.5.1955 permet de préciser les derniers timbres d'usage courant susceptibles d'être rencontrés perforés : la Série Blasons des Provinces émise en novembre 1954.

Les moins courants parmi ces timbres, sont les commémoratifs ou les séries ayant eu un usage postal d'une durée restreinte : Arc de Triomphe, Marianne de Dulac etc ...